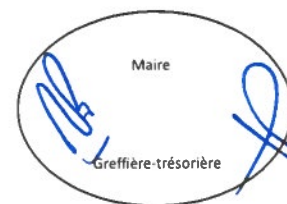


**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal,
le 14 août 2024 à 15h30, à laquelle étaient présents et formant quorum :**

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Sont absents :

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant

Assiste à la séance : Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. Est également présente Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet.

L'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et tous les membres présents reconnaissent l'avoir reçu

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2024
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Renouvellement d'état d'urgence local**
- 3. Période de questions**
- 4. Clôture et levée de la séance**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 15h30 et déclare la séance ouverte.

RENOUVELLEMENT D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

2024.08.147 Renouvellement d'état d'urgence local

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la déclaration d'état d'urgence local lors de la séance du 10 août 2024 par la résolution 2024.08.145.

EN CONSÉQUENCE,

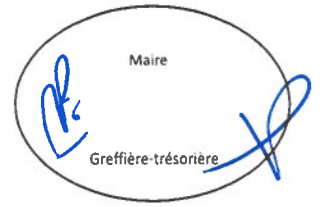
Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier renouvelle, pour une période de 5 jours, l'état d'urgence sur tout le territoire de la municipalité.

Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2024.08.148 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Et résolu

De clore et de lever cette séance à 15h45.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Robert Pufahl,
Maire

Hélène Plourde,
Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »

Robert Pufahl
Maire